



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N° DELCA25-07-0024

OBJET

**Financement d'une partie des programmes SUBSTITUTION /
INTERCONNEXION DE RESSOURCES AEP et REHABILITATION
OUVRAGES AEP du budget EAU POTABLE**

L'an deux mille vingt cinq, le un juillet, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Alain ROCHE, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain GARNIER, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

~~Madame la Présidente 2025 appelle le SMDEA à la réalisation des travaux d'EAU POTABLE programmés et inscrits au budget primitif de 2025, au titre de l'exécution du programme pluriannuel d'investissements (PPI 2021-2026).~~

Le SMDEA a lancé une consultation bancaire pour le financement de ces investissements pour une réponse le 26/06/2025 auprès des établissements suivants : Agence France Locale – Crédit Agricole – Caisse d'Epargne – Crédit Mutuel – Banque Postale – Banque des Territoires – Société Générale.

Le SMDEA s'est fait accompagner pour cette consultation par un assistant à maîtrise d'ouvrage, le Cabinet Michel Klopfer, Consultants Finances Locales. Les offres ont été analysées par le Cabinet Klopfer sur la base des conditions de marché du 26 juin 2025.

L'ensemble des besoins en EAU POTABLE exprimés par le SMDEA a fait l'objet de quatre propositions : AFL - Banque des Territoires - La Banque Postale (LBP) - Caisse d'épargne (CE) ; les deux dernières se limitant à des emprunts amortissables sur 30 ans.

Il ressort de l'analyse des offres les conclusions suivantes :

Prenant en compte la capacité du prêteur à respecter le délai d'un mois pour le versement des fonds à compter de la signature du contrat, les offres de « prêts verts » proposées par La Banque Postale restent les plus attractives (Taux Fixe à 3,80%).

En conséquence, considérant la proposition de financer le reste à charge d'une partie des programmes SUBSTITUTION / INTERCONNEXION DE RESSOURCES AEP et REHABILITATION OUVRAGES AEP du budget EAU POTABLE, par un recours à l'emprunt auprès de **LA BANQUE POSTALE**, selon les conditions suivantes :

Liste des opérations retenues (détail)

PROGRAMMATION TRAVAUX 2025	Montant Prévisionnel Travaux	RESTE A CHARGE SMDEA09
SUBSTITUTION / INTERCONNEXION DE RESSOURCES AEP		720 000,00 €
RIEUX VOLVESTRE - Substitution de la ressource de Grand Dinatis par l'UTEP de CARBONNE	300 000,00 €	300 000,00 €
SAINT JEAN DU FALGA - Substitution de la ressource du puits de Monié par l'UTEP de LA TOUR DU CRIEU - Tche I	200 000,00 €	200 000,00 €
BAULOU - Substitution de la ressource du Pigné par l'UDI de Saint Jean de Verges - Tche I	220 000,00 €	220 000,00 €
REHABILITATION OUVRAGES AEP		200 000,00 €
MONTESQUIEU VOLVESTRE - La Casterette	200 000,00 €	200 000,00 €

Principales caractéristiques du contrat de prêt

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 920 000 €
- Durée du contrat de prêt : 30 ans
- Objet du contrat de prêt : financer la substitution et interconnexion de ressources d'eau potable et réhabilitation d'ouvrage

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/08/2025 au 01/08/2055. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

- Montant : 920 000 €
- Versement des fonds : 920 000 € versés automatiquement le 01/08/2025
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,80%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission :

- Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt

Oui l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** Ledit emprunt
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat correspondant avec La Banque Postale selon les conditions présentées ci-dessus.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20250717-DELCA25070024-DE
en date du 17/07/2025 ; REFERENCE ACTE : DELCA25070024